

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 3 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Pierre – Maire.

Etaient présents : Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne : Adjointes, Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric – M. DESER Alain – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUDEVILLE Daniel – M. HUBY Jacques – M. LEDRAIT Didier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BURETTE Stéphane – M. HOUISSE Bastien

Madame CABOT Irène a été désignée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 17 Juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

SDE 76 - Remplacement des lanternes énergivores – Plan de financement

Le Conseil Municipal ayant décidé le remplacement des lanternes énergivores sur certaines communales, Monsieur le Maire propose la souscription de deux emprunts négociés par le SDE76 auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine :

* Financement « moyen / long terme » du montant des travaux H.T.

Montant de l'emprunt	13.396.25 €
Taux :	0.45 %
Durée du crédit	5 ans

* Financement « court terme » pour le préfinancement du FCTVA :

Montant :	12.032.00 €
Taux :	0.45 %
Durée :	2 ans

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Remplacement du lave-vaisselle du restaurant scolaire

Le lave-vaisselle du restaurant scolaire devant être changé, après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir la société BONNET-THIRODE qui a proposé un devis de 2.984.15€ H.T..

Réhabilitation maison – Désignation d'un coordonnateur SPS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation de désigner un Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé ou CSPS pour les travaux de réhabilitation de la maison de Madame MALAS.

Après étude des différents devis et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents :

* de retenir la société SEPAQ de LOUVETOT pour un montant de 2.810.00 € H.T. soit 3.372.00 € T.T.C..

* autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décision Modificative N° 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits pour les motifs suivants :

* lors de l'établissement du budget primitif, il y a eu une inversion lors de la reprise des chiffres de l'emprunt renégocié.

* acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire

Crédits à ouvrir

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	5.250.00 €
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section de fonction.	5.250.00 €
D	I	16	1641	OPFI	Emprunts en euros	3.400.00 €
D	I	21	2188	ONA	Autres	3.500.00 €

Crédits à réduire

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	F	66	66111		Intérêts des emprunts et dettes	- 5.250.00 €
D	I	23	2315	ONA	Installations, Mat., Outillage tech.	- 1.650.00 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin – Rapport d'activités et Service public de prévention et de gestion des déchets – rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Année 2018

Après explications fournies par Monsieur le Maire et avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le rapport d'activités ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2018.

SIAEP d'Auffay/Tôtes – Adoption des rapports - sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif - d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable – Année 2018

Après présentation des différents rapports transmis par le SIAEPA d'Auffay/Tôtes et explications fournies par Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité des membres présents les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable au titre de l'exercice 2018.

Informations diverses

- * SIAEPA région de Montville : les communes de Grugny – Frichemesnil et La Houssaye Béranger ont demandé leur intégration au SIAEPA de la région de Montville. Ledit syndicat est favorable pour étudier une collaboration après précision sur le calendrier et les modalités financières d'une étude de préfiguration.
- * FPIC ou Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le montant reversé par la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin à la commune sera d'un montant de 20.122 €.
- * Salle des Fêtes : passage de la sous-commission départementale de sécurité qui a émis avis favorable
- * Effectif des élèves de l'école,
- * Garderie périscolaire mise en place le mercredi dès la rentrée
- * Concours départemental des villages fleuris – le grand prix spécial a été attribué cette année à la commune

Séance levée à 21 heures